

Le 18 juin 2020

RENOUVELLEMENT OU CREATION DE LICENCE : Modalités

Chères licenciées, chers licenciés,

Vous avez reçu la première quinzaine de juin, le mail émanant de la Fédération Française de Football, vous permettant de renouveler votre licence de football. Dans le cas contraire nous contacter.

Attention certains mails se retrouvent dans les « SPAMS » .

Vous pouvez dès à présent renouveler votre licence « dématérialisée » pour la saison prochaine. Nous vous remercions **d'anticiper** ce renouvellement **au maximum avant le départ en vacances afin d'éviter** un afflux trop important de licences à enregistrer juste avant la reprise.

Cette anticipation nous permet également de préparer la saison prochaine et prévoir l'organisation et l'encadrement des entraînements en fonction des effectifs.

Nous comptons sur vous !

Pour les personnes qui n'ont pas la chance de pouvoir renouveler leur licence (mutation professionnelle, blessure, ...), merci de nous informer pour éviter les relances inutiles par mail.

Paiement des licences

Tarif de U12 à vétérans : 100 €

Tarif de U6 à U11 : 80 €

Tarif Dirigeants : 50 €

Pour les personnes qui n'ont pas besoin de se déplacer aux permanences, vous pouvez déposer vos pièces justificatives, règlements selon les modalités suivantes :

- Dépôt dans la boîte aux lettres du Stade de Canisy relevée quotidiennement en période de licences.
- Dépôt dans la boîte aux lettres du Stade de St Samson de Bonfossé relevée quotidiennement en période de licences.

Afin de simplifier le travail et l'organisation des bénévoles, seules les licences réglées seront validées. Les règlements seront encaissés le 1^{er} octobre 2020. Nous vous remercions de regrouper vos demandes de remboursement de chèques SPOT 50, kiosk et ATOUT Normandie.

Fournir une photo (valable 2 saisons)

Plusieurs options :

Vous la transmettez en la téléchargeant lors de la réponse au mail de la FFF;

Vous nous transmettez une photo sur fond clair de la tête uniquement jusqu'aux épaules par SMS au 06.48.13.77.88 en nous précisant nom et prénom du licencié;

Vous nous la déposez selon les modalités décrites au paragraphe paiement des licences;

Vous nous la déposez aux permanences (dernière solution à éviter si possible en raison de la pandémie COVID 19).

Fournir un certificat médical

Imprimé vierge téléchargeable sur le site FC 3 RIVIERES : à faire remplir par le médecin.

Fournir un certificat médical (valable 3 saisons uniquement si vous répondez « non » au questionnaires de Santé), dans le cas contraire à fournir tous les ans.

Plusieurs options :

Vous le transmettez en le téléchargeant lors de la réponse au mail de la FFF;

Vous nous le transmettez pris en photo par SMS au 06.48.13.77.88 ou scanné à geraldine.lemoigne1@orange.fr;

Vous nous le déposez selon les modalités décrites au paragraphe paiement des licences;

Vous nous le déposez aux permanences (dernière solution à éviter si possible en raison de la pandémie COVID 19).

Attention en cas de licence papier : le certificat médical ne peut pas être séparé de la licence. Le médecin doit obligatoirement remplir la demande de licence elle-même.

Jours et heures de permanences

Des permanences seront assurées :

Les **lundi soir** de 19h à 20h dans la pièce « préfabriquée » au stade de Canisy à partir du **27 juillet 2020**.

Et les **samedis 20 et 27 juin 2020 de 9h30 à 11h00** au club house du stade de St Samson

Pour tout autre question, n'hésitez pas à nous appeler, nous vous répondrons

Géraldine LE MOIGNE, Secrétaire FC 3 RIVIERES, 06.48.13.77.88.